

N° interne : **4896**

Conseil du **jeudi 8 juillet 1999 à 18 h 00**

N° définitif : **1999-4311**

ANNEXES

Annexe au rapport n° 4896
Limonest - Ouverture à l'urbanisation d'une zone NA – Bilan de la concertation préalable

	Demandeur	Registre	Remarques	Commentaires	Avis du groupe de travail
1	M. Tchobanian	Déposé en mairie	Espère que le projet de logements locatifs ne viendra pas dévaluer sa propriété. Emet le voeu de conserver la parcelle cadastrée CN 272 et partie de la parcelle cadastrée CN 207.	La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999.	Avis favorable sur le projet d'urbanisation de la zone.
2	M. Tuaillon association Alea	Déposé en mairie	Les autorités compétentes peuvent fixer la date de clôture de la concertation sans préavis puisqu'elle n'est pas connue. M. Vincent a proposé qu'une réunion d'information se tienne en mairie avec les différents propriétaires le 19 mars 1998. De nouveaux documents devraient être présentés et inclus dans le dossier de concertation. Pour être complet, le dossier devrait comprendre les plans de la mairie et du projet immobiliers. Le projet de bâtiment municipal pourrait être raisonnable, compte tenu de la situation économique du pays. L'association aimerait donner son avis après avoir consulté le projet global.	La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999	Idem
3	Mme Gugliemina	Déposé en mairie et à la Communauté urbaine	Conteste le projet de voirie présenté parce que destructeur de paysage, de qualité de vie pour les riverains du vallon du Mathias. Conteste le projet de parc de stationnement de la mairie qui gâche un des plus beaux points de vue de Dardilly ; il devrait être localisé sous la mairie. Conteste l'urbanisation de ce secteur parce que, déjà dense, génèrerait une augmentation des problèmes de circulations.	Le parti d'aménagement de cette zone centre correspond à une volonté d'extension du bourg proche, avec les contraintes que cela implique.	Idem

			Espère être consultée, avec les habitants de Limonest, quant à la réalisation du projet.	La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999.	
--	--	--	--	---	--

4	M. Dumont	Déposé en mairie	Il semble que le projet annoncé, malgré le manque d'informations, concourt à la suppression d'une ruralité appréciée des résidents. Les riverains du chemin du Mathias, compris entre le chemin de Bois Dieu et celui de la Sablière, regrettent le manque de concertation et déplorent la transformation totale d'un cadre de vie existant depuis de nombreuses années.	La commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999	Idem
5	M. Lyet association Roch'Nature - membre de l'Alea	Déposé en mairie	Le dossier de concertation, cohérent et complet, comporte aussi bien des vues aériennes, des plans et replace le secteur traité dans le contexte géographique communal et d'agglomération. La présentation facilite la compréhension du dossier. Le projet, avec un COS faible, son intégration au milieu, un cheminement piétonnier avec la partie basse, est intéressant. Il est important de mettre en place des structures pour éviter les crues en aval. Espère que le projet de la nouvelle mairie n'entraîne pas de dépenses somptuaires, les finances communales devant également servir à la réhabilitation de la partie sud de la commune, dont les vocations sont économique et résidentielle. Le devenir économique ne doit pas se réaliser au détriment du maintien d'un cadre de vie agréable.	La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999	Idem
6	Association Sevdor	Déposé en mairie	Le concept de centralité est concevable si les objectifs de la charte des Monts d'Or sont respectés. Le mitage y sera stoppé. Le trafic routier, le danger des routes s'en trouvent modérés. L'espace d'accueil de la mairie mérite d'être maintenu dans son état agreste. Sur un plan plus général, les Monts d'Or ne doivent pas constituer une réserve foncière pour l'extension du Grand Lyon. Ils constituent un patrimoine environnemental qu'il convient de transmettre aux générations futures sans qu'il soit grignoté à chaque révision du POS. Alors, privilégions l'agriculture et la mise en valeur d'espaces naturels sans équipements lourds, le partenariat avec les agriculteurs, les usagers, les associations et les élus. L'association renouvelle sa demande de participation aux séances de travail du syndicat mixte des Monts d'Or.	Le parti d'aménagement de cette zone correspond à une volonté d'extension du centre-bourg proche, avec les contraintes que cela implique.	Idem

7	Propriétaires du quartier du Mathias Mme Gugliemina MM. Lardet, Prat, Geneve MM. et Mmes Tchobanian et Zecchin	Déposé en mairie	Souhaitent : - le maintien du charme et du calme des lieux ; - une hauteur limitée des habitations pour que la vue persiste ; - un tracé de route moins en épingle à cheveux qui respecterait les arbres ; - la localisation des parcs de stationnement sous la mairie ; - être informés avant toute décision. Pensent important que les habitants de la commune prennent conscience que le projet grandiose de la mairie entraînera des nuisances dues aux travaux pendant de longues années et dévalorisera les villas du quartier du Mathias.	Le parti d'aménagement de cette zone correspond à une volonté d'extension du centre-bourg. proche, avec les contraintes que cela implique. La Commune a organisé des réunions de concertations supplémentaires, courant 1999.	Idem
8	M. Tuaillon - association Alea	Déposé en mairie	Constata dans le dossier, l'inclusion d'une étude. Ce document montre la volonté de préserver une urbanisation qui s'intègre dans l'environnement des constructions existantes, la proposition d'un chemin piétonnier entre la route haute et basse paraît bonne. Propose, pour la préservation de l'aspect parc et village, que les parcelles aient des surfaces suffisantes pour l'accueil des véhicules. Demande la mise à disposition des études des autres architectes. Regrette, en effet, que le projet de l'hôtel de ville ne soit présenté. De même, aucun document ne fait référence à la future garderie. Le conseil municipal a voté son élévation d'un niveau occultant ainsi la vue sur les terrains en contrebas et les collines de Lyon et Saint Didier au Mont d'Or et transformant la place en rue de village. Les assistantes maternelles et les enfants seront souvent dans les escaliers. L'accès des véhicules municipaux, en partie basse, n'est pas une bonne idée. Trouve le budget imparti assez lourd. Les impôts ont augmenté dans des proportions continues.	Le parti d'aménagement de cette zone correspond à une volonté d'extension du centre-bourg proche avec les contraintes que cela implique.	Idem
9	M. Charvin	Déposé en mairie	Le projet est insuffisamment explicite. Espère que l'urbanisation ne sera pas trop dense et constituée de petits collectifs et de pavillonnaires.	Le parti d'aménagement de cette zone correspond à une volonté d'extension du centre-bourg proche avec les contraintes que cela implique. La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999.	Idem



10	M. Briet	Déposé en mairie	Le village pourrait garder son caractère rural et éviter de devenir la banlieue lyonnaise. Défavorable à l'urbanisation quasi-sauvage et à l'implantation de complexes trop importants. Dans l'attente de plus amples précisions quant au projet.	Le parti d'aménagement de cette zone correspond à une volonté d'extension du centre-bourg proche, avec les contraintes que cela implique. La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999.	Idem
11	M. Robert M. Prac M. Gugliemina	Déposé en mairie et à la Communauté urbaine	L'étude projet urbain - Limonest-centre contient de nombreuses contradictions : - l'auteur insiste sur l'importance du site et la nécessité de respecter le paysage, l'architecture jouant un rôle secondaire. Les pétitionnaires craignent que l'urbanisation soit bâclée ou de style trop moderne. - Limonest serait à la recherche d'une centralité que la place Décurel a du mal à assumer. Pour les Limonois, un centre convivial existe et l'ajout d'habitat ne devrait pas le densifier véritablement. Le développement inéluctable de la zone doit se réaliser en respectant l'environnement et le bien-être des habitants. Pour préserver l'unité communale, l'architecture doit demeurer rurale. Des immeubles de 3 ou 4 niveaux n'ont pas leur place dans un tel site. La concertation doit être accrue.	Le projet prévoit des constructions d'une hauteur R+1 ou R+2 maximum. La Commune a organisé des réunions de concertation supplémentaires, courant 1999.	Idem